

# Démissionner pour mieux chercher ?

par Nathalie Francisci\* nathalie.francisci@transcontinental.ca



**B**onjour Docteur Boulot, Je travaille au même endroit depuis six ans. J'aime mon emploi et j'ai même eu une promotion il y a deux ans. Toutefois, je suis dans une impasse : je n'ai plus de possibilités d'avancement. J'ai donc décidé de chercher un nouveau défi ailleurs. Mais j'ai le sentiment de trahir la confiance de mon patron en gardant mon emploi tout en effectuant mes recherches. Devrais-je démissionner pour être plus transparent et, par la même occasion, pour me consacrer entièrement à ma recherche d'emploi ? René F.

Pour répondre à votre question, permettez-moi de vous la renvoyer : que ferait votre employeur s'il devait vous remercier ? L'entreprise pourrait changer d'orientation stratégique et éliminer votre poste, sans que votre rendement ou vos compétences ne soient en cause. Si le contexte s'y prête, votre employeur pourra vous prévenir d'avance. Mais souvent, il ne voudra pas risquer de

La chasseuse de têtes que je suis peut vous affirmer qu'un candidat sans emploi est moins attrayant que celui qui est encore en poste.

vous voir partir dès que vous saurez ce qui vous attend. Il vous avisera alors à la dernière minute et vous offrira un programme de transition de carrière, avant de vous souhaiter bonne chance. Est-ce injuste ? Non, c'est la réalité du monde des affaires. Le contrat d'emploi a évolué ces dernières années et, du coup, la notion de **loyauté** a changé aussi. Si votre employeur ne peut plus vous garantir un emploi à vie, vous ne pouvez pas non plus l'assurer de votre engagement éternel.

Sachez que votre recherche d'emploi sera plus fructueuse si vous gardez votre job. La chasseuse de têtes que je suis peut vous affirmer qu'un candidat sans emploi est moins attrayant que celui qui est encore en poste. L'employeur qui examine votre candidature s'interroge : Pourquoi a-t-il quitté l'entreprise ? Y aurait-il un « vice caché » ? Surtout, il se dit qu'il pourra vous offrir un salaire moindre puisque, aujourd'hui, vous n'en avez plus... Bref, vous devrez vous vendre davantage et vous justifier. Démissionner sans parachute comporte des risques.

Si vous voulez quand même jouer la carte de la transparence avec votre patron, voici mes conseils...

- 1. Planifiez votre annonce.** Lorsque vos recherches vous auront mené sur une piste sérieuse – c'est-à-dire que vous aurez entrepris des pourparlers avec une entreprise –, parlez-en à votre patron. Expliquez-lui la situation, en lui disant que vous préférez être transparent, mais que votre décision de partir est prise.
- 2. Présentez une solution.** Proposez-lui de former votre successeur ou de participer à son recrutement. Mieux : présentez-lui un candidat. Votre patron

vous en sera reconnaissant et vous recommandera chaudement.

- 3. Proposez un plan d'action.** Aucune piste sérieuse en vue ? Vous ressentez toujours le besoin de partager votre décision ? Offrez à votre patron de rester en poste jusqu'à ce que vous ayez trouvé un autre emploi, tout en l'aidant à vous remplacer. Calculez votre risque, car à partir de ce moment, le premier des deux qui trouve gagne... ■■

\* Vice-présidente exécutive, Venatus Conseil/Mandrake Groupe Conseil

## Un taux de roulement de personnel élevé

Chaque année, selon les données de Statistique Canada, de 20 à 25 % des employés laissent leur emploi pour aller « relever de nouveaux défis » ailleurs. Plus de 40 % des travailleurs qui démissionnent n'ont pas deux ans d'ancienneté chez leur employeur. Le taux de roulement atteint 46 % chez les 15 à 24 ans.